



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FOURNITURES TECHNIQUES ET
MATERIAUX DE CONSTRUCTION POUR LES
BATIMENTS COMMUNAUX - LOT 1 MATERIELS
ELECTRIQUES PASSE AVEC LA SOCIETE
REXEL FRANCE**

**DÉCISION N° AU-19-402
EN DATE DU 05 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 13 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 24 septembre 2019, attribuant le marché de fournitures techniques et de matériaux de construction pour les bâtiments communaux – lot 1 matériels électriques, à la société REXEL FRANCE ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société REXEL France – 13 Boulevard du Fort de Vaux – CS 60002 – 75838 PARIS CEDEX 17, représentée par Monsieur ROUVIERE Christian, Directeur, le marché de fournitures techniques et de matériaux de construction pour les bâtiments communaux – Lot 1 Matériels électriques.

L'accord-cadre à bons de commande est passé pour une période d'un an, reconductible de manière tacite trois fois par période d'un an, sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

Le montant maximum annuel s'élève à 80 000,00 HT (96 000,00 € TTC).

Les prix applicables sont ceux figurant au barème des prix du titulaire affecté du rabais de 55 %.

Le délai de livraison est d'un jour ouvré.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191105-lmc1H6717H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/11/2019 Date de Publication : 05/11/2019

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191105-lmc1H6717H1-AR
Date de réception en Préfecture : 05/11/2019
Date de Publication : 05/11/2019